



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 septembre 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

Sont absents, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal et le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 19-09-11-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 19-09-11-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2019 : ADOPTION**

CA 19-09-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 14 août 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 19-09-11-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 19-09-11 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-09-11, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT : ADOPTION

CONSIDÉRANT les recommandations des vérificateurs externes de la firme comptable Goudreau Poirier inc. à procéder à l'adoption d'une politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette politique est de définir les critères applicables en matière d'identification et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement;

CONSIDÉRANT la présentation de cette politique aux membres du conseil lors de la séance du 28 août 2019;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-09-11-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter la Politique de capitalisation et d'amortissement telle que présentée.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DES POURSUITES DE LA COMPAGNIE D'EXPLORATION MINIÈRE CANADA CARBON INC. CONTRE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT le combat auquel fait face la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge avec une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver Canada Carbon suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

POUR CE MOTIF,

CA 19-09-11-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que les membres du comité administratif **prennent acte** de la demande de soutien de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;



qu'en raison de la complexité du dossier, **de demander** à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) **d'analyser** ce dossier.

Proposition adoptée.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1.1 RENCONTRE DU COMITÉ CONJOINT MRC-SÛRETÉ DU QUÉBEC : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un suivi de la rencontre du comité conjoint de la Sûreté du Québec et la MRC ayant eu lieu en matinée. Il y a constatation d'une amélioration sur les émissions de constats d'infraction ainsi que sur la qualité. Une prochaine rencontre est prévue le 5 décembre 2019 pour faire un bilan de l'année.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1 LAVAGE DES BACS DE RECYCLAGE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT - PHASE 2 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le contrat octroyé par la résolution numéro 18-11-28-31 du conseil de la MRC pour la fourniture de conteneurs, collecte, levée et transport des matières recyclables du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) pour le projet d'optimisation de la collecte des matières recyclables;



CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'implantation de la phase 2, des conteneurs à chargement avant et des bacs de 360 litres, pour la collecte des matières recyclables, devront être récupérés, lavés et retournés aux municipalités;

CONSIDÉRANT l'offre de services de *USD Global*, firme d'experts en solution de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-09-11-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**

APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat à la firme *USD Global* selon deux options au choix des municipalités, soit :

1. la collecte des bacs roulants, le lavage des bacs dans un entrepôt fermé et la livraison des bacs propres aux municipalités au coût de 18,35 \$/bac, avant taxes;
2. la collecte des bacs roulants, le lavage des bacs dans un entrepôt fermé et la livraison des bacs propres à l'entrepôt de *Groupe TIRU* au coût de 15,60 \$/bac, avant taxes;

pour un montant approximatif de 5 100 \$, avant taxes, pour l'année 2019.

Proposition adoptée.

10.2.2 COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) AUX ÉCOCENTRES À RIGAUD ET À SAINT-ZOTIQUE - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en oeuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-20-09 du conseil de la MRC autorisant l'implantation de deux nouveaux dépôts permanents pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), soit à l'écocentre à Rigaud et à l'écocentre à Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions pour l'achat de six (6) remises en polyéthylène avec toit rigide pour les RDD, incluant la livraison à l'écocentre à Rigaud et à Saint-Zotique, et que le plus bas soumissionnaire conforme est SAFETY-KLEEN, pour un montant de 16 114,90 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la soumission de TENAQUIP en date du 4 septembre 2019 pour l'achat et la livraison du matériel de protection (trousse de déversement, douche oculaire, etc.) pour un montant de 473,78 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 05 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-09-11-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**

APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à procéder à l'achat d'équipements pour la collecte des résidus domestiques dangereux aux écocentres situés à Rigaud et à Saint-Zotique, au montant total de 16 588,68 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.



10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

10.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE D'HUDSON - RÈGLEMENT NUMÉRO 525.2 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 525, RÈGLEMENT NUMÉRO 526.4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 526 ET RÈGLEMENT NUMÉRO 571.3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 571

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 525.2 a pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 525 afin de permettre une densité d'occupation plus élevée dans l'aire d'affectation H2 dans le cas où les services d'aqueduc et d'égout sont disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 526.4 a pour objet de modifier le Règlement numéro 526 sur le zonage afin de permettre la subdivision de terrains de plus petite dimension dans les zones R 28 et R 33, dans le cas où les services d'aqueduc et d'égout sont disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 571.3 a pour objet de modifier le Règlement numéro 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de modifier la carte des secteurs assujettis au PIIA;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 525.2, 526.4 et 571.3 de la ville d'Hudson indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-09-11-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 525.2, 526.4 et 571.3 de la ville d'Hudson.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1070 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1070 a pour objet de modifier le Règlement de zonage afin d'élargir la protection des milieux humides;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1070 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-09-11-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu



que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1070 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE - RÈGLEMENT NUMÉRO 276-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 276

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 276-12 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 276 afin de modifier les dispositions relatives aux matériaux de revêtement d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 276-12 de la municipalité de Pointe-Fortune indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-09-11-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement 276-12 de la municipalité de Pointe-Fortune.

Proposition adoptée.

11.1.1.4 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO 531-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 531

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 531-2 a pour objet de modifier le Règlement numéro 531 relatif à la construction;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 531-2 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-09-11-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 531-2 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

11.3 MONT RIGAUD : SUIVI

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.



12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. HABITATION

Aucun sujet traité.

14. FESTIVAL DE LA S.O.U.P.E. - MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, soulève que le festival de la S.O.U.P.E. ayant eu lieu le 8 septembre dernier à la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a été un succès. La Municipalité de Saint-Polycarpe, en collaboration avec la Municipalité de Pointe-des-Cascades, a remporté le prix de la Louche D'Or - Catégorie municipalité.

CA 19-09-11-13 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité

d'adresser une motion de félicitations et de remerciements à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et sa mairesse, madame Danie Deschênes pour l'organisation du Festival de la S.O.U.P.E. et d'avoir pris la relève de ce festival pour l'année 2019.

Proposition adoptée.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 19-09-11-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 22.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier